



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



*Nîmes, le 14 avril 2014*

## **Signature de la Convention cadre entre le CHRU de Nîmes et la DTPJJ Gard Lozère : « Prise en charge de la santé mentale des mineurs sous main de justice »**

- Développer des actions conjointes
- Harmoniser et améliorer la prise en charge des mineurs en grande souffrance

Le vendredi 18 avril 2014, à 11h, en salle d'honneur du CHRU de Nîmes, La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Gard-Lozère(DTPJJ) et le CHRU de Nîmes fixeront les termes de leur coopération.

La DTPJJ comprend le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert de Nîmes et d'Alès, l'Établissement de Placement Educatif et d'Insertion de Nîmes et le Centre Educatif Fermé de Nîmes.

Ces institutions sont composées de professionnels exerçant au quotidien des actions d'éducation et d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, à l'attention de mineurs faisant l'objet d'une décision judiciaire, et assure leur suivi éducatif. Bien que dotées d'un personnel expérimenté, une prise en

charge dans un service du CHRU de Nîmes est parfois indispensable.

En effet, certains souffrent de troubles du comportement et des conduites, voire d'addictions, de problèmes psychologiques ou de pathologies psychiatriques. Au quotidien, ils sont accueillis et pris en charge dans les différents services du CHRU :

- des urgences,
- du service d'hospitalisation d'adultes ou d'adolescents,
- du service d'hospitalisation de jour des enfants et adolescents
- des unités de consultations pédiatriques, addictologiques et en Centre Médico Psychologique.

L'action soignante des services du CHU et le travail des équipes éducatives de la DTPJJ sont alors nécessairement complémentaires.

Lancer une coopération entre les services du CHRU de Nîmes et la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Gard-Lozère était une évidence pour assurer une cohérence de part et d'autre dans les interventions.

Développer, organiser, coordonner des actions conjointes entre les services institutionnels pour améliorer la prise en charge de mineurs, surtout de leur santé mentale, est l'objectif premier de ce partenariat.

Par cette convention, fidèle à son projet d'optimisation des soins pour tous ses patients, le CHRU de Nîmes s'engage à faciliter l'accueil et la prise en charge de ces mineurs sur prescription médicale quel que soit le contexte. Ce partenariat fixe également son rôle essentiel dans la prise en compte du traitement médical et dans l'éducation thérapeutique du patient.

Par ailleurs, sont à venir des conventions spécialisées comme la convention avec le Centre Educatif Fermé de Nîmes concernant le temps médical et infirmier partagé.

Contacts presse :

Responsable de communication,

**Claire LEJEUNE-AZROU**

04 66 68 30 91

[claire.lejeune@chu-nimes.fr](mailto:claire.lejeune@chu-nimes.fr)